

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE LA CHAPELLE LA REINE

COMMUNE DE RUMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt un, le jeudi neuf septembre à vingt heures et quatre minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le premier septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrice BARBAUD, Maire.

Nombre de Conseillers : 11	En exercice : 11
Présents : 10	Votants : 11
	Pouvoirs : 1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
BARBAUD Patrice, VIVIANThierry, TRAVERS Michel, GILNIKI Anne, MARIN Virginie, PRUVOT Yves, SILVEIRA Domingo, REZGALLAH Mehdi, MAUDUIT Jonathan, BOURDON Corinne.

Absents représentés : BOURMEAU Pascal ayant donné pouvoir à VIVIANThierry,

Désignation du secrétaire de séance : MARIN Virginie

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2021 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2021-15 : Délibération modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours – Campus connecté
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-17,

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nemours a été lauréate le 25 mai dernier de l'appel à projets relatif aux campus connectés, et fait ainsi partie des 13 nouveaux campus en France, mais aussi et surtout des 2 nouveaux campus en Ile de France.

Considérant que ce dispositif permet ainsi l'émergence des lieux d'enseignements supérieurs labellisés dans le sud Seine-et-Marne, complémentaires des établissements universitaires et de leurs antennes, et contribue ainsi au développement de solutions numériques d'orientation vers les études supérieures.

Considérant que cet équipement constitue un atout majeur pour le territoire du Pays de Nemours dans le cadre de l'offre de formation post-bac pour les étudiants et permet également de répondre à l'un des axes prioritaires du Plan Climat Air Energie Territorial sur la limitation des déplacements.

Considérant que le site « Campus connecté du Pays de Nemours » est rattaché à l'Université de proximité Paris-Créteil et peut accueillir jusqu'à 25 étudiants. Pour mémoire, pour la première rentrée universitaire 2021/2022, il sera installé dans un espace situé avenue Kennedy à Nemours, au sein notamment d'une pépinière d'entreprises, dans l'attente de la réalisation des travaux au sein des locaux du site des Moulins de Nemours.

Considérant qu'au regard de la spécificité du cadre juridique applicable aux Etablissements Publics de

Coopération Intercommunale (EPCI), la création et la gestion d'un tel équipement nécessitent que les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nemours soient modifiés.

Considérant qu'il conviendrait d'ajouter une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« - *Création et gestion du Campus connecté* »

Vu la délibération n°2021-38 portant proposition de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Nemours,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la proposition de modification de statuts conformément à la délibération n°2021-38 relative au Campus connecté, par l'ajout d'une compétence au sein du paragraphe relatif aux « Compétences Supplémentaires », dont la rédaction serait la suivante :

« - *Création et gestion du Campus connecté* »

2021-16 : Cadeau de naissance pour les habitants de la commune

Lors du vote du budget 2021, Monsieur le Maire a proposé l'attribution d'un cadeau aux résidents de la commune ayant eu un enfant.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Participation sous la forme d'une carte-cadeau FNAC d'une valeur de cinquante euros
- Pour les parents résident sur la commune avant la naissance de l'enfant
- Une carte-cadeau par enfant
- Effet rétroactif à janvier 2021.
- Aucune autres conditions ne sera nécessaire pour obtenir ce présent en Mairie.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE les modalités d'obtention de la carte cadeau et
AUTORISE Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.**

Entretien des espaces verts – Talus route de Beaulieu

Suite à la réclamation d'une propriétaire concernant le nettoyage du talus route de Beaulieu, il s'avère que celui-ci ne peut être traité qu'à la débroussailleuse et que cette activité est longue à réaliser.

Cette année, la pousse rapide de la végétation et la nécessité pour l'agent technique d'effectuer l'entretien d'autres espaces verts de la commune jugés plus prioritaire, ont fait que le nettoyage de ce talus a été décalé.

Afin de pouvoir répondre au besoin et pour assurer un entretien plus régulier et rapide du talus il est proposé aux conseillers de faire appel à partir de l'année prochaine à un prestataire équipé d'un rouleau monté sur tracteur. Le coût est estimé à ce jour à environ 132 €TTC par intervention.

Suite à l'avis positif des conseillers, cette prestation sera inscrite au budget 2022.

Modification des représentants aux délégations

Suite à la réunion du conseil communautaire du 10 juin 2021, la CCPN a décidé de donner la possibilité aux communes qui le souhaitent de modifier leurs représentants ou délégués aux différentes instances.

Après consultation des conseillers, il apparaît que pour la commune, aucunes modifications n'est envisagées. Monsieur le Maire se chargera de porter la réponse auprès de la CCPN.

Projet d'embellissement de Rumont

Suit à la demande de Monsieur le Maire, Madame Gilnicki a décidé de scinder le programme en deux parties afin de monter un dossier de demande de subventions sur l'un des projets.

La première partie du projet d'embellissement a consisté en la mise en place de rosiers aux entrées du village et à l'entrée de l'église, ainsi qu'à la remise en état d'un massif existant à proximité du monument aux morts,

Durant les congés de l'agent technique l'entretien des nouvelle plantations a été accompli par les conseillers, mais il apparaît nécessaire de définir une nouvelle organisation pour assurer celui-ci sur le long terme.

Aussi, pour cette année il n'est pas prévu de poursuivre d'autres actions de mise ne place de plants et la poursuite du projet sera revu lors d'une autre réunion.

Proposition de nouvelles décorations pour Noël

Des devis ont été présenté pour la location d'objet décoratifs et de suspension de luminaires sur la place. Ces derniers dépassent le budget pour l'année 2021.

D'autres réflexions vont êtres menées lors de la réunion de la commission « Fête et cérémonies », afin de définir les décorations pour les fêtes de fin d'année en accord avec le budget.

Travaux de réfection du Chemin du Pas de Sain-Martin

Trois devis ont été présenté au Conseil Municipal concernant la réfection de ce chemin :

Du fait de son coût moindre, le choix se porte sur le devis proposant une réfection similaire à l'état actuel. Des questions restent cependant en suspend et devront êtres débattues par la suite la répartitions des coûts et la pérennités des travaux ainsi réalisés.

Location de la salle polyvalente pour l'association « Les Louves du Gâtinais »

Madame Pavy demande, suite à la délibération prise en juillet, à ce que le prix de la location soit revue à la baisse du fait de son activité à titre bénévole pour l'association.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le prix de location de la salle polyvalente, soit trente euros par après-midi (14heures-17heures). Ce prix étant déjà déjà en dessous de celui pratiqué pour les locations habituelles, et celui-ci intégrant l'écart en terme d'utilisation de la salle (limité par une convention spécifique).

Fibre optique

La commercialisation de la fibre optique est prévue pour le 22 septembre 2021.

Une réunion d'information en présence des représentants de la CCPN et des commerciaux se tiendra à Buthier le 15 septembre 2021 à 17h30 dans la salle polyvalente.

Points divers

Colis des anciens et cadeaux de Noël des enfants :

Concernant les cadeaux des enfants et les colis des anciens, il est décidé de procéder à la même organisation et même prestataires que l'an passé.

Commission de voirie :

Une commission voirie est prévue le 23 octobre pour évoquer les incidents autour de l'école, le rajout de panneaux de limitations de vitesse, les dégradations des panneaux sur la commune, réparations éventuelles...

Dégradations de véhicules par les rongeurs :

Une réponse sera faite au courriel reçu en Mairie le 09/09/2021 de la part de Madame Araci pour des dégâts occasionnés par des rongeurs et survenu il y a plusieurs mois sur son véhicule. Aucune mesures sanitaires ne sont envisagées par la collectivité en l'état.

Achat lave-vaisselle :

Un lave-vaisselle va être acheté par la commune pour remplacer celui de la salle polyvalente. Celui-ci présente des défauts de fonctionnement et est indispensable pour la cantine scolaire.

Budget 2022 :

Le budget 2022 sera préparé et voté dès que possible en janvier 2022. Une commission des finances se tiendra au plus tôt afin de définir l'orientation du budget .

Date du prochain conseil municipal : 20 OCTOBRE 2021 à 20 heures.

Fin de la séance : vingt-deux heures et quarante minutes

A Rumont, le seize septembre 2021

Le Maire

Les conseillers

Le secrétaire

--

Informations et points divers

Date du prochain conseil municipal : 09 SEPTEMBRE 2021 à 20 heures.

Fin de la séance : 23heures 46 minutes.

A Rumont, le 03 juin 2021

Le Maire

Les conseillers

Le secrétaire